



DELIBERATION

Objet : Autorisations de Programme et Crédits de Paiement - Création de deux AP/CP

Le 18 mai 2026, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 mai 2026

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Pascale DUMAZET, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Marc MONTEUX, Marie-Claire GRANGE, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Carl INCORVAIA, Nicole BRUEL, Bernadette PONSON, Louis BELLE, Noélia SEGUIN, Stéphane FAVEYRIAL, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Maryline PIOT, Fabien CHAPARD, Marie MONTET, Morgane DELORME, Taner KAYNAR, Marcel JACOB, Eric LAGER, Elena BALLANDRAS, Chloé PETIT, Ludovic CEYTE, Véronique BLOMME, Pascal CAMPEGGIA.

Procurations : Madame Muriel SPADA à Madame Bernadette PONSON, Monsieur Ludovic MAGALHAES à Madame Pascale DUMAZET, Madame Cheryl-Anne GAUTHIER à Madame Céline MONTAGNON, Monsieur Niyazi KARA à Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Absente : Madame Isabelle BOIS.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 21 décembre 2020, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon a approuvé le principe de mise en place des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) afin de permettre une gestion budgétaire plus rigoureuse et appropriée pour des opérations pluriannuelles.

Puis, par différentes délibérations, l'assemblée délibérante a approuvé la création puis l'actualisation d'AP/CP relatives à la réalisation des travaux et aménagements suivants :

- Travaux d'éclairage public – CPE
- Aménagement des Bords de Loire
- Aménagement Espace Camus
- Aménagement Ensemble Pasteur
- Travaux complexe sportif Roger Baudras
- Mise aux normes et sécurisation complexe de l'Envol
- Travaux groupe scolaire de Bouthéon
- Réfection des cours d'écoles
- Travaux d'étanchéité
- Terrain synthétique Roger Baudras
- Travaux de chaufferies

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur la création de deux nouvelles AP/CP :

- **Au programme 0339** pour la réalisation d'une étude préalable à la conservation du bâtiment du Château de Bouthéon. En effet, l'état de cet équipement emblématique de la ville d'Andrézieux-Bouthéon, semble nécessiter la réalisation de travaux de réfection significatifs. Aussi il est proposé au Conseil municipal de se prononcer pour la réalisation d'une étude préalable permettant d'identifier et dimensionner les travaux à réaliser afin d'assurer la conservation de cet équipement
- **Au programme 0340** pour la réalisation d'une étude préalable à la réhabilitation du Centre Technique Municipal. En effet, ce site regroupant les services municipaux gestion maintenance des bâtiments ; cadre de vie espace public et espaces verts et logistique (soit environ 50 agents) nécessite une réhabilitation au regard des évolutions réglementaires et techniques applicables dans ce cadre.

Il précise que ce dossier a fait l'objet d'une présentation en groupe de travail municipal « finances et personnel » le 13 mai 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 25 voix pour et 7 abstentions (groupes Des racines et de l'audace et Agir ensemble Andrézieux-Bouthéon) :

- **APPROUVE** la création de deux nouvelles AP/CP relatives aux études pour les opérations susmentionnées conformément au tableau ci-après annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les dépenses relatives à ces opérations telles que détaillées ci-après, à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes.
- **PREND ACTE** que le budget supplémentaire 2026 présenté durant cette même séance intègre les crédits de paiement de 2026 correspondant aux AP/CP créées et actualisées.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 19 mai 2026

**Le Maire,
François DRIOL**



**Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET**



| Autorisation de programme | | | | | Crédits de paiement | | | Restes à financer |
|---------------------------|----------------------------------------|----------------------------------|------------------------|----------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| N° | Libellé | Votées (délibération précédente) | Révision exercice 2026 | Votées sur l'exercice 2026 | Crédits réalisés sur exercices antérieurs | Ouverts au titre de l'exercice 2026 (BP + Virement de Crédits) | Révision exercice 2026 (BS) | Exercice 2027 et au-delà |
| 0339 Dépenses | Etude conservation Château de Bouthéon | 0,00 | 0,00 | 100 000,00 | 0,00 | 0,00 | 50 000,00 | 50 000,00 |
| 0340 Dépenses | Etude réhabilitation du CTM | 0,00 | 0,00 | 100 000,00 | 0,00 | 0,00 | 50 000,00 | 50 000,00 |